

1° Organisation du CSE

Le CSE est composé de 44 membres élus (22 titulaires et 22 suppléants) élus en juin 2023, de 5 commissions obligatoires (Santé Sécurité et Conditions de Travail, Economique, Egalité Professionnelle Emploi Formation, Information et aide au Logement) et d'une commission facultative (Activités Sociales et culturelle).

Le CSE n'emploie pas directement de salariés, les 3 assistantes administratives (depuis 2020) du CSE sont salariées de BPACA et détachées pour les besoins du CSE.

Le bureau du CSE est constitué du secrétaire, secrétaire adjoint et trésorier. Le bureau du CSE n'a plus de trésorier adjoint depuis septembre 2024.

2° Bilan de l'activité du CSE en 2025

Une nouvelle année riche en instances, avec près de **50 réunions des représentants du personnel** avec pour la plupart du temps la présence de la Direction dont :

- 11 réunions de CSE ordinaires et 9 extraordinaires
- 4 CSSCT et 1 CSSCT extraordinaire
- 3 commissions égalité professionnelle
- 1 commission économique
- 1 commission formation
- 1 commission logement
- 4 groupes de travail paritaires
- 8 commissions Loisirs

32 avis ont été rendus sur les différents projets de BPACA, avec pour certains des bilans attendus par les élus en 2026.

3° Utilisation de la subvention de fonctionnement (0,22 % de la masse salariale)

La subvention patronale au budget de fonctionnement est calculée sur la base de 0.22% de la masse salariale sous déduction de 50 % de la masse salariale engendrée par la rémunération des 3 assistantes payées par BPACA.

Cette **subvention de fonctionnement** a été de **88 392.71 €** à laquelle s'ajoutent **les interets de 4 460 €** après Impot soit **93 076 € de recettes**.

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à 38 628 € sur l'année contre **74 538 €** en **2024** comprenant le contrat de maintenance, les honoraires comptables, les honoraires juridiques, les frais bancaires et les déplacements des élus.

A noter l'absence de formations aux élus en 2025 contre 26 998 € en 2024.

Les autres postes de dépenses sont :

- **9292 €** de contrats de maintenance informatique (fonctionnement de notre système ARETE)
- **2012 €** déplacement des élus
- **7 512 €** d'honoraires comptables

- **6447 €** Mission expertise (ORION)
- **5520 €** Juriste
- **6693 €** Economat (en hausse du fait de la facturation de la logistique des coffret et deco diverses Noel, Paques)
- **1152 €** de frais bancaires.

La variation des charges sur le budget de fonctionnement, dépend essentiellement des postes formation et expertise.

Lors du CSE d'octobre 2023 il a été voté la mise en place d'une assistance juridique spécialisée en droit social pour accompagner le CSE qui a notamment accompagné le CSE en 2025 dans le projet de refonte du règlement Intérieur.

Le bilan de cette assistance pour 2025 est le suivant :

Le CSE a un forfait de 20h pour un coût annuel de 5 520€.

Le CSE a utilisé 24h25 sur 2025 avec de gros travaux sur le RI du CSE, la mise en conformité sur le RGPD et la création de Conditions générales pour le site internet.

Il a été convenu de maintenir la convention classique de 20h au coût de 5 520€ et de reporter les 4h25 en sus, sur le forfait 2026.

Le bénéfice comptable 2025 du budget de fonctionnement s'élève à 54 449€.

Les réserves de fonctionnement s'établissent à + 334 944 € après affectation du résultat au 31/12/2025 et transfert des 10% du bénéfice du FCT vers le compte ASC.

Les réserves importantes du budget de fonctionnement (plus de 3 années de fonctionnement) justifient avec l'appui de notre Expert-comptable, le renouvellement de la demande du CSE d'une nouvelle clé de répartition du salaire des assistantes à cout employeur iso.

Le calcul de la subvention de fonctionnement reste toujours très supérieur aux besoins de Fonctionnement du CSE. La somme allouée chaque année au Fonctionnement sans justification et du fait de la déduction de 50% du coût des assistantes de votre CSE est estimée à près de 40 k €.

Pour rappel, la quote-part qui était déduite du calcul légal de la subvention de fonctionnement était de 60% lorsque le CSE avait 4 assistantes. Cette quote-part a été réduite à 50% en passant à 3 assistantes alors qu'au contraire elle aurait dû être augmenté à environ 75%.

Le bureau réitère donc sa demande de réallouer dès l'exercice 2026 ce montant de 40 k€ vers le budget des ASC.

4° Utilisation des ressources liées aux activités sociales et culturelles (ASC) (1 % de la masse salariale)

La **dotation patronale** pour le budget **ASC CSE BPACA** a été de **828 490 €** contre **904 983 €** pour l'année 2024. S'ajoutent les intérêts perçus soit des **recettes globales de 829 648 €**. **La Mutuelle n'est plus à la charge du CSE** (Cout CSE de 122 848,22 € en 2024).

L'association Sportive est sortie du périmètre du CSE

Le coût net des activités (source balance analytique) s'établit comme suit :

- Les chèques vacances pour 191 009 €
- Les locations permanentes pour 61 738 €
- Les bouquets pour 18 081 €
- Les appart Hotels pour 26 397 €
- La billetterie pour 57 983 €
- Les voyages & week-ends pour 192 735 €
- Noël pour 153 828 €

- Les subventions sport pour 65 886 € (vs 50 950 € en 2024, report du budget Association sportive budgété)
- Les subventions vacances enfants pour 34 939 €
- Les cadeaux Naissances pour - 1 350 € (variation de stock des chèques cadeaux)

Le résultat comptable 2025 des ASC s'établit à + 48 099 €.

Les réserves des ASC s'établissent à + 240 558 € après affectation du résultat au 31/12/2025 majorées si report il y a des 10% du bénéfice 2025 du fonctionnement. (5 444 € 90)

Les activités sociales et culturelles sur l'année 2025, sont réparties sous plusieurs commissions :

- APPART HOTEL
 - LOCATIONS CSE
 - LOCATIONS PARTENAIRES Basse saison et Haute saison
 - CHEQUES VACANCES
 - NOËL
 - BILLETTERIES
 - EVENEMENTS
 - WEEK-END/VOYAGES/SEJOURS
 - SUBVENTIONS SPORT ET CULTURE
 - SUBVENTIONS VACANCES ENFANTS
-
- **1878** salariés ont bénéficié des prestations du CSE (au moins une fois)
 - **11596** billets vendus dont **10834** billets subventionnés/ **64** billetteries différentes
 - **220** jours de loués en basse saison **629** en haute saison via nos partenaires réservés par **71 OD**
 - **9 sites** permanents gérés par le CSE réservés par **101 OD**
 - **3** week-ends Thalasso (Vital Parc, San Sebastien, Château des Vigiers) – **85** participants (dont **50 OD**)
 - **1** parc (Disney) – **171** participants (dont **54 OD**)
 - **2** week-ends effectués Copenhague et Séville – **149** participants (dont **85 OD**)
 - **2** moyen-courrier Lanzarote et Les Pouilles– **152** participants (dont **70 OD**)
 - **1** long courrier solidaire Laos –15 participants (dont **11 OD**)
 - **2045** demandes de subventions (dont 1442 ayants droit) dont **409** concernant les vacances enfants et **1636** sports et culture (dont **603 OD**)
 - Coffrets cadeaux ou Chèques cadeaux : **73** commandes individuelles – **1981** cadeaux salariés
 - Gestion de **1561** avis d'impôt dont **1351** validés et **210** refusés et de **1279** demandes de chèques vacances **87** commandes supplémentaires sans subvention
 - **4** prestataires Appart Hôtel : **166 OD** ont réservé

Les faits marquants ASC 2025 ont été :

- Une baisse de la dotation employeur compensée par l'arrêt de la part de participation CSE sur la mutuelle et la sortie de l'association sportive du périmètre CSE.
- Une augmentation de la subvention sport et culture à 50€ pour les ouvrants droit, iso à 35€ pour les ayants droit.
- En mars 2025, amélioration des subventions sur appart Hôtel passant le plafond annuel de 250 à 275€ et le maximum à 4 nuits au lieu de 3 consécutives ou non.
- Des recettes supplémentaires suite aux ristournes chèques vacances non budgétées
- Un résultat comptable positif de 48 099 € pour un prévisionnel à -24 000€ (résultat prévisionnel annoncé comme pessimiste par le bureau ce qui a été avéré)
- Des couts du CSE par participants et par jour maîtrisés quel que soit le type d'activité

- Un succès récurrent des ventes de billetterie

5° Description et évaluation du patrimoine

Le total Actif / Passif est de 1 137 859 €.

Composition de l'Actif

Essentiellement :

- **38 198 €** de fournisseurs (Solde locations 2025/ locations permanentes 2026)
- **28 212 €** de stock de billetterie
- **118 533 €** de produits à recevoir (soldes dotations/voyages)
- **516 876 €** comptes disponibles : comptes chèques/dépôts, comptes sur livret et CAT.
- **435 219 €** de charges constatées d'avance sur les activités 2026 (voyages, Week-end, locations)

Composition du Passif

- Essentiellement :
- **575 503 €** de fonds propres global CSE BPACA (après imputation des résultats budget de fonctionnement et budget ASC)
- **264 269 €** d'encaissements des salariés (chèques vacances - voyages et WE 2026)
- **294 022 €** factures fournisseurs
- **4 064 €** de charges à payer autres

6° Engagements significatifs sur budget 2026 Trésorerie :

Plusieurs budgets sont traditionnellement avancés du fait des engagements et des commandes anticipées nécessaires sur certaines lignes. (Coût CSE – amené à être modifié en fonction des annulations, inscriptions et frais)

- Voyages et Week-end **165 759 €** Week-end Parc Astérix, Venise, Corse, Minorque, Thalassos, Voyages Laos, Hammamet, Laponie, Les Saintes.
- Locations du CSE (Font Romeu, Guchen, St Jean de Luz, Rosas, Noirmoutier, Hendaye, Rosas, Porto Vecchio) et locations partenaires (Basse Saison et Haute Saison)
- Billetterie Festivals (ODP, COGNAC, La Rochelle, Brive), Cirque Gruss, L'Odyssée lumineuse
- Chèques Vacances pour **197 000 €**

Par ailleurs les modifications de tranches de Revenu de référence voté au CSE du 18 juillet 2025 s'applique au 01/01/2026. En cohérence avec les minimas d'embauche qui ont été relevés, chaque tranche a été augmentée de 5000 € et une tranche différenciée à 13% pour les collègues ne fournissant pas leur IRPP a été créé à l'identique des règles CIE.

Une nouvelle règle de priorité a été voté au CSE de novembre 2025 pour application en 2026, l'année en cours est prise en compte et lissée avec N-1 et N-2 pour ne pas avoir participé 2 fois à la même activité sur la période

Un nouveau prestataire DELTA CE SWIZY gérera les activités, la comptabilité et le site et application du CE rendant notre communication plus fluide et moderne. Les 2 systèmes cohabiteront pour partie en 2026 pour une transition facilitée.